

**URBANISME****ZAC Bords de Seine**

12 à 16 rue Lénine

Cession du lot de volume n° 3, parcelle cadastrée section C n° 71, à la société CORIO France

**EXPOSE DES MOTIFS**

Par acte du 12 juillet 2007, suite à la clôture de la ZAC Bords de Seine, la SEMI en liquidation a transféré à l'euro symbolique, à la Commune d'Ivry-sur-Seine, les trois biens encore intégrés dans son patrimoine et situés dans la ZAC.

Parmi ces biens, figurait le lot de volume n° 3, sis 12 à 16 rue Lénine, cadastré section C n° 71, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> environ, volume à usage de passage couvert.

Or, un accord avait été passé entre la SEMI et la société LESSEPS PROMOTION auxquelles se sont substituées respectivement la Commune d'Ivry-sur-Seine et la société CORIO France, pour la cession dudit lot de volume, au prix de 45.734,71 €, selon le prix estimé par le service des domaines à l'époque.

En conséquence, je vous propose d'approuver la cession à la société CORIO France, au prix de 45.734,71 €, du lot de volume à usage de passage couvert n° 3, sis 12 à 16 rue Lénine, cadastré section C n° 71, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> environ.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 77.

P.J. : - projet d'acte de vente,  
- plan de situation,  
- avis du Directeur des Services Fiscaux.

## **URBANISME**

### **ZAC Bords de Seine**

12 à 16 rue Lénine

Cession du lot de volume n° 3, parcelle cadastrée section C n° 71, à la société CORIO France

#### LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, article L. 2241-1 et suivants,

vu le code de l'urbanisme,

vu le code général de la propriété des personnes publiques,

vu sa délibération en date du 16 janvier 1992 approuvant le dossier de création de la ZAC Bords de Seine,

vu sa délibération en date du 16 avril 1992 approuvant le traité de concession de ladite ZAC passé entre la Ville et la SEMI le 20 avril 1992,

vu sa délibération en date du 15 décembre 2005, modifiée le 23 février 2006, approuvant l'achèvement de la ZAC,

considérant l'accord préalable intervenu entre la SEMI et la société LESSEPS PROMOTION pour la cession au prix de 45.734,71 €, du lot de volume n° 3, à usage de passage couvert, sis 12 à 16 rue Lénine, cadastré section C n° 71, d'une superficie de 120 m<sup>2</sup> environ,

considérant que la commune d'Ivry-sur-Seine, devenue propriétaire dudit lot de volume n° 3, à usage de passage couvert, sis 12 à 16 rue Lénine, cadastré section C n° 71, par acte authentique du 12 juillet 2007, entend se substituer à la SEMI dans les termes de cet accord,

considérant aussi la substitution de la société CORIO France à la société LESSEPS PROMOTION,

considérant dès lors qu'il convient de céder à la société CORIO France, ledit lot de volume, celui-ci appartenant au patrimoine privé de la Commune et constituant une charge sans réel profit,

vu l'estimation du Directeur des services fiscaux, ci-annexée,

vu le plan de situation, ci-annexé,

vu le projet d'acte de vente, ci-annexé,

vu le budget communal,

**DELIBERE**  
(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la cession à la société CORIO France (ou son substitué) du lot de volume n° 3, à usage de passage couvert, sis 12 à 16 rue Lénine, cadastré section C n° 71, à Ivry-sur-Seine, d'une surface de 120 m<sup>2</sup>, au prix de 45.734,71 €.

**ARTICLE 2 :** DIT que les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur.

**ARTICLE 3 :** AUTORISE le Maire à intervenir à toute décision permettant la réalisation de cette mutation et à la signature des actes y afférents.

**ARTICLE 4 :** DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal, chapitre 77.

RECU EN PREFECTURE  
LE  
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE  
LE 23 MAI 2008